

# Les outils d'évaluation et d'aide à la conception des projets d'aménagement

*De nombreux acteurs, au niveau national et régional, travaillent à l'élaboration d'outils ou de méthodes d'évaluation et d'aide à la conception des projets d'aménagement. Jusqu'à présent, les temps d'échanges entre ces acteurs sont restés limités. Parmi les partenaires d'Ekopolis, l'ADEME, la DRIEA (ex DREIF) et la Région ont travaillé sur ce sujet. La Ville de Paris, l'association HQE et le MEEDDM également. Les deux journées d'atelier organisées par Ekopolis les 26 janvier et 12 mai 2010 avaient pour objectif de mettre en lumière les choix opérés par chacun pour la mise en place de leurs outils et d'expliquer les raisons qui ont orienté ces choix. Elles ont réuni une quarantaine d'acteurs franciliens et partenaires d'Ekopolis.*

## Sommaire

### Introduction

### Fiches de synthèse

- 1/ Référentiel *Un aménagement durable pour Paris*, Ville de Paris
- 2/ Appel à projets Nouveaux Quartiers Urbains (NQU), Région Ile-de-France
- 3/ Approche environnementale de l'urbanisme (AEU), ADEME
- 4/ Méthode @d aménagement durable®, DRIEA (DREIF)
- 5/ Démarche HQE Aménagement, Association HQE
- 6/ Le développement durable dans les projets d'aménagement, MEEDDM - CGDD

### Tableau de synthèse : pour une lecture comparée des six outils

#### - Avertissements -

Dans la synthèse qui suit, le choix des items de la rubrique Thèmes principaux est basé sur les cinq finalités du cadre de référence national des Agendas 21. Pour chaque outil, les éléments mentionnés sont ceux abordés dans chacune de ces finalités. Toutes les informations contenues dans ce document sont tirées des propos tenus lors des ateliers des 26 janvier et 12 mai 2010, éventuellement complétés par la suite par les intervenants.

août 2010

État des lieux Ekopolis



# Introduction

Par Vincent Augiseau (CSTB), Dominique Sellier (ARENE Ile-de-France) et Thomas Philippon (Union régionale des CAUE d'Ile-de-France).

A la suite du comité d'orientation d'Ekopolis le 30 septembre 2009, Ekopolis a décidé d'organiser des ateliers favorisant les échanges entre les acteurs franciliens de l'aménagement et de la construction. Ces ateliers ont été lancés en 2010 et axés sur six thématiques.

Le premier d'entre eux a donné lieu à deux journées de travail, les 26 janvier et 12 mai 2009, sur le thème des outils d'évaluation et d'aide à la conception des projets d'aménagement. L'objectif de ces séances était de clarifier l'information sur les programmes, outils, méthodes, référentiels existants et de permettre une liberté d'échanges et de débats entre professionnels. Sept outils ont été présentés :

- le référentiel « Un aménagement durable pour Paris » de la Ville de Paris,
- l'appel à projets Nouveaux Quartiers Urbains (NQU) de la Région Ile-de-France,
- l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) de l'ADEME,
- la méthode @d aménagement durable® de la DRIEA (DREIF),
- la démarche HQE Aménagement de l'Association HQE,
- le bilan du 3ème appel à projets sur les Agendas 21 locaux: «Le développement durable dans les projets d'aménagement» du Ministère du développement durable.

La Caisse des dépôts et consignations a également présenté à titre indicatif, son outil interne d'analyse des écoquartiers. Il ne fera pas l'objet d'une synthèse.

Les grandes orientations des outils abordés ont été présentées, mais également les arbitrages et les points de vue critiques sur les avantages et limites de chacun.

Il existe d'autres outils que ceux présentés lors de cet atelier. S'il est difficile de tous les présenter, nous pouvons en revanche mettre en perspective cet atelier par rapport à l'actualité.

L'appel à projet Ville Durable<sup>1</sup> de l'Agence nationale de la recherche, vise notamment à intégrer les acteurs professionnels dans l'évolution des démarches d'aménagement.

Le plan EcoQuartier<sup>2</sup>, l'un des trois volets du plan Ville Durable lancé par le MEEDDM à la suite du Grenelle de l'Environnement, comprend l'organisation d'une série de groupes de travail thématiques rassemblant les collectivités en 2010, et la constitution d'un comité scientifique qui va notamment travailler à l'élaboration d'un ou plusieurs référentiels EcoQuartier, applicables à différentes situations. La grille d'évaluation des réponses au concours préfigure en quelques sortes ce référentiel<sup>3</sup>.

La journée de lancement du Club EcoQuartier issu de l'appel à projet du MEEDDM s'est tenue le 17 décembre 2009. Elle a fait ressortir trois points par rapports aux outils d'évaluation :

- > Il n'y a pas d'outil unique, chacun répond à des besoins différents, pour différents acteurs, à différents moments.
- > Laurent Gaillard, directeur de l'urbanisme à la ville de Grenoble a exprimé son souhait de voir apparaître un système de reconnaissance des réalisations des villes, mais surtout de se placer dans un contexte international pour sortir de l'approche franco-française. Il y a également beaucoup de matière à explorer dans les travaux auxquels contribue notamment le CERTU pour l'élaboration d'un cadre de référence européen de la *Ville Durable*<sup>4</sup>.
- > Se restreindre à cette échelle artificielle de quartier mènerait à une impasse, il faut toujours se situer par rapport à la ville et au territoire (voir notamment le cadre de référence national des Agendas 21)<sup>5</sup>.

1 <http://www.agence-nationale-recherche.fr/AAPProjetsOuverts?NodId=17&lngAAPId=275>

2 <http://www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr/>

3 [http://www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php?id\\_rubrique=10](http://www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=10)

4 [http://www.lesentretiens-ducertu.fr/article.php?id\\_article=76#entete](http://www.lesentretiens-ducertu.fr/article.php?id_article=76#entete)

5 [http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id\\_article=1507](http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=1507)

# 1/ Référentiel « Un aménagement durable pour Paris » Ville de Paris



## Contexte

### Origine de l'outil et objectifs

Initié en 2005, parallèlement à la révision du Plan local d'urbanisme, voté en 2006, avec le cahier des recommandations environnementales. Le référentiel vise à traduire les enjeux du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en objectifs opérationnels pour l'aménagement urbain à Paris. Autres documents : la charte régionale pour la biodiversité, signée en 2004 ; le plan climat, signé en 2007 ; le plan biodiversité, en cours.

### Mise en place et évolutions <sup>1</sup>

Le référentiel a été élaboré en concertation avec tous les acteurs concernés dans le cadre de réunions collectives en présence des autres directions de la ville. Plusieurs évolutions ont été réalisées depuis 2007, sortie de la 5<sup>ème</sup> version en 2010.

<sup>1</sup> Lien avec d'autres outils :  
Conçu en partie sur la base des  
14 cibles HQE Bâtiment.

## Types de projets visés

**Echelle de territoire** Infra quartier (aménagement) / Quartier <sup>2</sup>

**Projets ciblés** Neuf en reconversion / Réhabilitation de l'existant <sup>3</sup>

**Phases de mise en œuvre** Commande / Etudes pré-opérationnelles / Planification-Programmation / Réalisation / Fonctionnement

### Situation type d'utilisation

Permet de fixer des objectifs quantifiés entre l'aménageur et la ville et de les mesurer à étapes régulières. L'outil permet également à l'aménageur de faire le lien avec les objectifs des différentes politiques sectorielles de la ville de Paris, relayés dans un même document.

<sup>2</sup> Précision - Impacts sur l'extérieur de Paris : dans la 5<sup>ème</sup> version un tableau de bord portant sur l'échelle du territoire métropolitain a été intégré.

<sup>3</sup> Précision - L'ensemble des opérations d'aménagement actuelles, principalement situées en périphérie et suivies en concertation avec les communes limitrophes, intègrent désormais cette démarche.

## Thèmes principaux

### Démarche de projet

Gouvernance (diagnostic, pilotage, concertation, ACV, suivi des objectifs et exploitation).

### Epanouissement des êtres humains

Cadre urbain (s'intégrer dans le territoire en prenant en compte la qualité paysagère, le patrimoine bâti et naturel, les déplacements,...) ; nuisances sonores et pollutions atmosphériques, risques ; lutte contre l'insalubrité.

### Cohésion sociale et solidarité

Diversification des logements, services culturels et de loisirs dans tous les quartiers.

### Lutte contre le changement climatique

Efficacité de l'offre et la demande énergétique, instaurer une mobilité durable.

### Biodiversité et ressources

Renforcement de la biodiversité ; gestion de l'eau et de l'assainissement, réduction de la production de déchets et optimisation de leur gestion.

### Production et consommation responsables

Diversité économique et emploi de proximité ; mixité fonctionnelle.

## Type d'outil

### Utilisateurs et acteurs associés

Les chefs de projet de la direction urbanisme et des autres directions de la ville, l'auditeur externe, les aménageurs, les bailleurs.

**Approche** Qualitative / Quantitative

**Accompagnement** Technique / Méthodologique / Valorisation

**Forme du rendu** Feuille de route / Grille d'analyse <sup>4</sup>

### Fonctionnement

Pour chacun des projets dont il a la charge, le chef de projet renseigne le tableau de bord, ce qui lui permet de se situer par rapport aux indices de référence. Il doit également pondérer les objectifs en fonction du contexte local et de la programmation de l'opération.<sup>5</sup>

### Mise en œuvre

A partir d'octobre 2010, une première évaluation d'une vingtaine d'opérations de la Ville de Paris sera réalisée par un auditeur externe, sur la base du tableau de bord pré-rempli par les chefs de projet. Cette évaluation sera réalisée dans le cadre d'un marché reconductible deux fois. Il s'agit d'opérations en phase opérationnelle, livraisons prévues entre 2010 et 2015.

### Perspectives d'évolution de l'outil

Le document est évolutif ce qui permet d'ajuster en permanence. Les indicateurs sont arrêtés pour l'évaluation des 20 opérations en 2010 et 2011, tout en réservant la possibilité de reprendre leur rédaction si nécessaire.

Le référentiel n'a pas de statut réglementaire à ce jour. Il s'impose néanmoins dans le suivi de toutes les opérations d'aménagement. Il n'apparaît donc pas indispensable à ce jour de le rendre opposable.

## En savoir plus

Page dédiée au référentiel dans la rubrique Urbanisme du site de la Ville de Paris :  
[http://www.paris.fr/portail/Urbanisme/Portal.lut?page\\_id=9172&document\\_type\\_id=5&document\\_id=73077&portlet\\_id=23570](http://www.paris.fr/portail/Urbanisme/Portal.lut?page_id=9172&document_type_id=5&document_id=73077&portlet_id=23570)

- 4 Précision - Outil en 2 parties:  
a - Référentiel avec objectifs, illustrations, exemples de réponses pour chaque objectif.  
b - Tableau de bord remis au chef de projet sur la base d'une sélection d'indicateurs, avec une colonne d'indices de référence (Paris et projet), et une colonne de suivi et d'évaluation.
- 5 Précision - Le chef de projet seul ne peut remplir le tableau, ce qui l'incite à dialoguer avec les différentes directions et les partenaires.

# 2/ Appel à projets Nouveaux Quartiers Urbains Région Ile-de-France



## Contexte

### Origine de l'outil et objectifs

L'appel à projets « Nouveaux Quartiers Urbains » a été décidé par le conseil régional en octobre 2008 pour deux sessions. Conçu à la demande de l'exécutif régional, il est piloté par la Direction de l'aménagement et du développement territorial (DADT) de l'Unité aménagement durable (UAD). Il est une déclinaison qualitative et une traduction opérationnelle du projet de Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) et du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013. L'objectif est d'engager une réflexion avec les collectivités locales et l'ensemble des acteurs et partenaires afin d'accompagner l'émergence de projets urbains innovants, se distinguant d'une politique de labellisation. La diffusion des exemples d'aménagement réussis et l'évolution des pratiques et modes de faire est clairement annoncée.

### Mise en place et évolutions

Pour la première session, 9 projets lauréats ont été choisis par la commission permanente de juillet 2009 après la présélection de 11 projets sur 27. Pour la deuxième session, 9 lauréats ont été désignés en juillet 2010, après présélection de 12 projets parmi 33 candidats.

## Types de projets visés

**Echelle de territoire** Quartier <sup>1</sup>

**Projets ciblés** Neuf en extension / Neuf en reconversion / Réhabilitation de l'existant <sup>2</sup>

**Phases de mise en œuvre** Etudes préopérationnelles / Planification-Programmation / Réalisation

### Situation type d'utilisation

Ce dispositif partenarial permet de fédérer collectivités, aménageurs et acteurs de l'aménagement et du développement pour faire progresser les projets.

## Thèmes principaux <sup>3</sup>

### Démarche de projet

Evolution des modes de faire (co-production, gestion des chantiers, anticipation sur le fonctionnement du futur quartier, suivi et évaluation).

### Epanouissement des êtres humains

Cohérence territoriale et interactions avec la ville existante; fonctionnement du futur quartier, ses évolutions, pratiques urbaines innovantes.

### Cohésion sociale et solidarité

Réponse aux besoins sociaux et notamment à la crise du logement.

### Lutte contre le changement climatique

Limitation de l'empreinte écologique et qualité environnementale.

### Biodiversité et ressources

Limitation de l'empreinte écologique et qualité environnementale.

### Production et consommation responsables

Développement local, mixité sociale et fonctionnelle.

<sup>1</sup> Précision - La notion de rétroaction sur la ville ouvre sur l'échelle de la ville et de l'agglomération. Outils opérationnels : essentiellement des ZAC.

<sup>2</sup> Précision - Les typologies des projets sélectionnés sont variées, soit en reconquête de quartiers anciens, friches ou quartiers ferroviaires, soit dans des villes centres de bassins de vie en développement. Elles peuvent être mixtes. Les quartiers en renouvellement urbain éligibles à l'ANRU ne sont pas exclus mais aucun n'a candidaté.

<sup>3</sup> Précision - La marge d'évolutivité est un facteur prépondérant dans le choix des projets. Certains projets qui ne rentraient pas totalement dans les critères de sélection mais pouvaient servir les objectifs en étant aidés avec un accompagnement à l'ingénierie (études et diagnostics) ont été sélectionnés.

## Type d'outil

### Utilisateurs et acteurs associés

Collectivités et groupements, maîtres d'ouvrages d'opérations d'aménagement urbain.<sup>4</sup>

**Approche** Qualitative / Quantitative

**Accompagnement** Technique / Méthodologique / Financier / Valorisation<sup>5</sup>

**Forme du rendu** Grille d'analyse

### Fonctionnement

17 critères analysés selon une grille « points forts, points faibles, marge de progression ». L'évaluation des projets se fait sur avis collégial du comité technique et du jury. Le jury formule ensuite des questions et marges de progression aux candidats présélectionnés, qui ont deux mois pour répondre par un dossier complémentaire. La succession des trois phases « présélection, sélection et enfin accompagnement et suivi des projets » (objet d'une convention entre lauréat et conseil régional d'Ile-de-France) favorise l'évolutivité des projets.

### Mise en œuvre

Les deux sessions 2009 et 2010 de l'appel à projet ont retenu 18 lauréats dans toute l'Ile-de-France. Les premiers projets attendus et opérationnels sont Brétigny-sur-Orge, 91, Ris-Orangis, 91 (il y avait déjà 10 ans d'études), et Saint Denis, 93. Certaines innovations ont été remarquées, comme les ZAC d'incitation foncière, chauffage par eaux usées, usage des NTIC... Parmi les points à faire progresser dans les projets, la vision trop souvent restreinte au périmètre du projet, la prospective – modes de vie et les transversalités à développer.

### Perspectives d'évolution de l'outil

La démarche de suivi est en cours de mise en œuvre et doit encore être travaillée.

## En savoir plus

Page de l'appel à projet sur le site de la Région Ile-de-France avec présentation, calendrier et règlement :

<http://www.iledefrance.fr/appels-a-projets/nouveaux-quartiers-urbains/> ;

Club des aménageurs franciliens, Verbatim n°1, séance du 14 février 2007 « Les nouveaux quartiers urbains » :

<http://www.iaurif.org/nos-etudes/detail-dune-etude/etude/club-des-amenageurs-franciliens-verbatim-n-1-seance.html>

4 Précision - La méthode repose sur la transversalité entre les services de la région, les collectivités, mais aussi avec les partenaires extérieurs, et a été mise en œuvre dès le processus collégial d'évaluation des projets par un comité technique de 21 membres et un jury de 11 membres.

5 Précision - La démarche favorise la qualité de l'ingénierie financière et vise la complémentarité des subventions attribuées au titre des politiques régionales sectorielles et/ou territoriales. Les projets sélectionnés sont suivis et accompagnés si besoin dans le montage des partenariats.

# 3/ Approche environnementale de l'urbanisme (AEU)

## ADEME

### Contexte

#### Origine de l'outil et objectifs

Après avoir développé dans les années 1990 une méthodologie d'analyse énergétique puis environnementale des Plans d'occupation des sols et des projets d'aménagement, l'ADEME a lancé l'AEU en 2001 pour répondre au nouveau cadre réglementaire de l'aménagement et de l'urbanisme (LOADDT<sup>1</sup>, SRU, ...) L'AEU vise à faciliter la prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement ou de planification du territoire (opérationnels ou de planification) ainsi que la déclinaison opérationnelle des objectifs environnementaux.

#### Mise en place et évolutions <sup>2</sup>

De 2001 à 2006, la mise en place de l'AEU s'est accompagnée de la création d'un système d'aide spécifique, de formations, d'une réactualisation de la méthodologie et des volets thématiques. De 2007 à 2009, la démarche s'est déployée sur l'ensemble du territoire à travers le dispositif de formation et la parution du guide « Réussir un projet d'urbanisme durable ». Depuis le déploiement de l'outil, on constate une amélioration de la qualité du suivi et de l'animation AEU.

### Types de projets visés

**Echelle de territoire** Infra quartier (aménagement) / Quartier / Commune / EPCI <sup>3</sup>

**Projets ciblés** Neuf en extension / Neuf en reconversion / Réhabilitation de l'existant <sup>4</sup>

**Phases de mise en œuvre** Commande / Etudes préopérationnelles / Planification - Programmation / Fonctionnement

#### Situation type d'utilisation

Deux cas pour lesquels la maîtrise d'ouvrage peut souhaiter faire appel à un bureau d'étude spécialisé en environnement qui impulse une réelle démarche de qualité environnementale :

- > élaboration de documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale), pour lesquels une évaluation environnementale est d'ailleurs obligatoire,
- > réalisation d'opérations d'aménagement (ZAC, lotissements, quartier, éco-quartier, opérations de rénovation urbaine, etc).

Elle permet d'éclairer la démarche politique sur les impacts environnementaux, de questionner le projet sur ces impacts et de susciter un dialogue entre les acteurs et les parties prenantes du projet.

### Thèmes principaux

#### Démarche de projet

Tous les aspects de la démarche de projet sont concernés : participation, évaluation, pilotage, transversalité, amélioration continue.

#### Epanouissement des êtres humains

Bruit.

#### Cohésion sociale et solidarité

Sans objet.

AEU

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme pour concilier urbanisme et environnement



- 1 *Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.*
- 2 *Lien avec d'autres outils : utilisé dans la démarche HQE Aménagement.*
- 3 *Précision - L'échelle sera différente suivant qu'il s'agisse d'une opération d'aménagement ou de la réalisation d'un document d'urbanisme.*
- 4 *Précision - Documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale) et opérations d'aménagement (ZAC, lotissements, quartier, éco-quartier, opérations de rénovation urbaine, etc).*

## Lutte contre le changement climatique

Energie et climat, déplacement et mobilité.

## Biodiversité et ressources

Biodiversité et paysage, eau.

## Production et consommation responsables

Déchets, sols et sites pollués.

## Type d'outil

### Utilisateurs et acteurs associés

Les services techniques des collectivités locales, des SEM, des sociétés d'aménagement, des EPA, pour toutes les phases ; les décideurs en phase commande, suivi et évaluation ; potentiellement l'ensemble des acteurs du territoire à toutes les phases. La démarche est conduite par un animateur, de préférence extérieur au projet, et si besoin par une équipe de spécialistes des thématiques environnementales. L'animation se fait tout au long de l'avancement du projet au travers d'un comité de pilotage, d'un comité technique et d'ateliers thématiques (mission de type « assistance à maîtrise d'ouvrage » ciblée sur la problématique environnementale et qu'il convient de bien caler avec l'AMO en titre).<sup>5</sup>

5 Précision - Il est préférable de lancer l'AEU le plus en amont possible du projet.

**Approche** Qualitative / Quantitative

**Accompagnement** Technique / Méthodologique / Financier / Evaluation / Valorisation<sup>6</sup>

6 Précision - C'est à la fois :  
> une démarche qualité, sur le plan technique et sur le plan des éléments de démarche : participation, pilotage, sensibilisation aux thématiques environnementales, ...  
> une assistance technique assurée par un bureau d'études privé spécialisé en animation et en environnement,  
> un accompagnement financier et méthodologique de l'ADEME.

**Forme du rendu** Documents concernant les quatre étapes de la démarche ci-après.

### Fonctionnement

La démarche se déroule en 4 étapes :

1. Analyse des enjeux environnementaux
2. Définition d'objectifs environnementaux et de principes d'aménagement
3. Transcription opérationnelle des propositions retenues
4. Suivi et animation du projet

### Mise en œuvre

Actuellement, en Ile-de-France, une trentaine d'AEU sont lancées ou terminées sur des projets opérationnels et 5 sur des projets de planification (NB : pas d'exemple d'application pour des cartes communales en Ile-de-France).<sup>7</sup>

7 Précision - Les premières AEU en Ile-de-France seront décrites dans des fiches qui seront disponibles sur le site régional de l'ADEME au cours de cette année. On peut déjà consulter des fiches d'AEU réalisées dans différentes régions sur le site national de l'ADEME.

### Perspectives d'évolution de l'outil

Décliner plus largement la démarche en vue de son application pour des éco-quartiers. En Ile-de-France, réflexion sur la création d'un réseau des bureaux d'étude AEU.

En attente de retour d'évaluation nationale par un bureau d'étude qui suit plusieurs AEU mises en œuvre sur le territoire. Perspectives d'élargissement à d'autres thématiques : sites et sols pollués... et réflexion sur l'intégration des autres critères de développement durable (social et économique) à la méthode.

## En savoir plus

Page Actions transversales, du site de l'ADEME Ile-de-France :

<http://ile-de-france.ademe.fr/AEU-R-Approche-environnementale-de.html>

# 4/ Méthode @d aménagement durable®

DREIFA<sup>1</sup>

## Contexte

### Origine de l'outil et objectifs

En Ile-de-France, la réponse aux enjeux du développement durable est dans les mains des 5 millions de décideurs franciliens (élus, habitants, entreprises). Les moyens d'actions portent donc sur l'information et les moyens de décision mis à disposition, les services proposés et le portage politique local, afin de les faire converger. Les éco-quartiers sont une opportunité de concertation. @d vise la fabrication d'éco-quartiers faisant levier sur le territoire d'une part, la convergence et la structuration des initiatives de développement durable d'autre part. Les enjeux planétaires du développement durable sont ainsi traduits en une dizaine de lignes d'action ; chacune de ces lignes d'action est associée à un indicateur, simple, quantifiable, qui permet de mesurer pour maîtriser les actions. @d propose une ossature de charte engageante à adapter à la spécificité de chaque territoire et de chaque projet.

### Mise en place et évolutions

La méthode a été élaborée au cours de l'année 2008 avec les huit établissements publics d'aménagement franciliens. Les résultats et les méthodes de calcul des indicateurs territoriaux d'@d sont en cours de diffusion. Le calcul des indicateurs du projet d'aménagement durable reste quant à lui dans les mains de l'ingénierie en charge du projet.

## Types de projets visés

**Echelle de territoire** Quartier / Commune / EPCI / Département / Territoire supra départemental<sup>2</sup>

**Projets ciblés** Neuf en extension / Neuf en reconversion / Réhabilitation de l'existant

**Phases de mise en œuvre** Commande / Etudes pré-opérationnelles / Planification-Programmation / Réalisation / Fonctionnement

### Situation type d'utilisation

Elus et techniciens peuvent utiliser @d dans le cadre :

- > de l'élaboration d'un projet de développement durable (10 indicateurs projet)
- > de la caractérisation d'un territoire par rapport au développement durable (12 indicateurs territoire).

## Thèmes principaux

### Démarche de projet

Participation dans le cas de la contractualisation d'une charte engageante, transversalité dans tous les cas.

### Epanouissement des êtres humains

3 lignes d'actions : construire une mixité fonctionnelle, réduire la quantité de population exposée aux risques et aux nuisances, assurer le développement humain.

### Cohésion sociale et solidarité

1 ligne d'action : construire une mixité sociale.



1 Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Ile-de-France, anciennement DREIF

2 Précision - S'applique à l'échelle du territoire, en mode observation, « constat », et à l'échelle de l'écoquartier, en mode « projet », en proposant que le quartier neuf fasse levier sur le territoire. Le calcul des indicateurs, à l'échelle du quartier et à l'échelle du territoire, permet d'approcher cet effet levier.

## Lutte contre le changement climatique

4 lignes d'actions : réduire l'empreinte écologique, réduire les émissions de GES, assurer une densité humaine urbaine, diminuer les déplacements motorisés individuels domicile-travail, réduire la consommation d'énergie des bâtiments.

## Biodiversité et ressources

1 ligne d'action : développer la surface de biotopes.

## Production et consommation responsables

5 lignes d'action : diminuer l'empreinte écologique, privilégier la boucle locale alimentaire, offrir un cadre propice au développement d'une économie durable, privilégier les matériaux renouvelables, recyclés et réutilisés, diminuer les rejets d'eau hors du quartier.

## Type d'outil

### Utilisateurs et acteurs associés

Outil à destination des collectivités locales, en particulier des élus : suffisamment simple pour être immédiatement appropriable politiquement, l'outil est également une base de travail pour les services techniques. Signataires de la charte engageante : selon les échelles et les projets, à chaque territoire de définir ses partenaires (par exemple le maire, les entreprises, les aménageurs, le département).<sup>3</sup>

### Approche Quantitative

### Accompagnement Technique / Méthodologique<sup>4</sup>

### Forme du rendu Grille d'analyse / Charte

### Fonctionnement

Pour chacune des 10 lignes d'action, @d propose 1 indicateur. Les porteurs du projet, en concertation avec les acteurs du territoire et selon leur responsabilité, se fixent des objectifs. Des seuils sont proposés pour éviter les moins-disant.<sup>5</sup>

### Mise en œuvre

Certaines collectivités l'ont appliqué officiellement, d'autre officieusement. L'outil a été conçu dans l'objectif de mettre en place un processus qualité, avec les acteurs s'engageant dans la démarche. La mise à disposition des indicateurs territoriaux (accessibles en ligne à partir du site internet de la DRIEA d'ici fin 2010), calculés pour les 1300 communes d'Ile-de-France, permettra d'engager cette démarche qualité.

### Perspectives d'évolution de l'outil

Développement des chartes engageantes. Actualisation du calcul des indicateurs territoriaux au fur et à mesure de la mise à disposition de données publiques plus récentes.

## En savoir plus

Page @d du site de la DRIEA :

[http://www.ile-de-france.equipement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=1303](http://www.ile-de-france.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=1303)

3 Précision - Cet outil a vocation à cadrer le projet par des orientations stratégiques, il peut être un outil de suivi et d'évaluation pour vérifier que les décisions opérationnelles vont dans le sens des orientations stratégiques.

4 Précision - Outil de questionnement avec indicateurs associés en nombre volontairement très limité. La méthode donne le strict minimum, la charpente et ne fixe pas d'impératifs, mais permet de responsabiliser.

5 Précision - A l'échelle du quartier, le nombre d'indicateurs a volontairement été limité à 10, pour faciliter l'appropriation, la communication et la concertation. A l'échelle du territoire, ils sont 8 communs à l'échelle de l'écoquartier et 4 spécifiques au territoire.

## 5/ Démarche HQE Aménagement

### Association HQE

#### Contexte

##### Origine de l'outil et objectifs

Le référentiel HQE-Aménagement, lancé en mars 2010, décrit la démarche mise en place au sein de l'Association HQE avec la collaboration de plusieurs partenaires, pour élargir sa réflexion au delà de l'échelle du bâtiment. Son objectif est de favoriser la réalisation d'opérations d'aménagement intégrées à leurs territoires, dont les impacts sur l'environnement sont les plus maîtrisés possibles et qui favorisent le développement économique, social et la qualité de vie. Il permet de structurer un management de projet.

##### Mise en place et évolutions <sup>1</sup>

A la suite d'une étude engagée en 2004 par le Syndicat national des aménageurs et des lotisseurs (SNAL), une expérimentation de trois ans a été menée sur 10 opérations pilotes pour tester une démarche de qualité environnementale pour les opérations d'aménagement. Le référentiel qui en est issu résulte d'un travail collaboratif mené par l'Association HQE avec le SNAL, l'ADEME, le Centre scientifique et technique du bâtiment, la Chambre de l'ingénierie et du conseil de France, la Fédération des EPL, l'Ordre des géomètres experts, l'Union nationale des syndicats français d'architectes et l'Union sociale pour l'habitat.

#### Types de projets visés

**Echelle de territoire** Infra quartier (aménagement) / Quartier <sup>2</sup>

**Projets ciblés** Neuf en extension / Neuf en reconversion / Réhabilitation de l'existant <sup>3</sup>

**Phases de mise en œuvre** Commande / Etudes préopérationnelles / Planification-Programmation / Réalisation / Fonctionnement

##### Situation type d'utilisation

Il s'agit d'un outil opérationnel assorti d'un dispositif de suivi. Ce référentiel propose les modalités pour préparer les décisions avec, au centre, la participation, le pilotage et l'évaluation tout au long du projet.

La méthode pointe l'importance de l'engagement politique et le rôle primordial d'une stratégie territoriale durable. Partant de la réflexion selon laquelle au delà des performances, c'est le processus de fabrication des opérations qui est essentiel, la méthode HQE-Aménagement veut encourager les décideurs à intégrer des objectifs environnementaux et sociaux ambitieux dans les opérations d'aménagement pour faire progresser l'ensemble des acteurs.

#### Thèmes principaux <sup>4</sup>

##### Démarche de projet

Mise en œuvre du Système de management opérationnel (SMO)<sup>5</sup>.

##### Epanouissement des êtres humains

Intégration et cohérence du quartier avec le tissu urbain et les autres échelles du territoire ; favoriser la qualité sanitaire de l'aménagement.

##### Cohésion sociale et solidarité

Promouvoir une vie sociale de proximité.



<sup>1</sup> Lien avec d'autres outils : S'appuie sur l'AEU.

<sup>2</sup> Précision - La démarche HQE-Aménagement s'inscrit entre l'échelle du territoire de la collectivité et l'échelle du bâtiment. Elle privilégie le dialogue entre l'aménageur et la collectivité, y compris sur la compatibilité des documents d'urbanismes avec les objectifs de développement durable. Elle encourage la sensibilisation, l'articulation avec les acteurs de l'échelle bâtiment et la mise en œuvre de la démarche HQE-Bâtiment.

<sup>3</sup> Précision - La démarche se veut générique et applicable sans distinction de taille, de procédure, de contexte territorial ou de destination : renouvellement ou extension, urbain ou rural, habitat ou activités.

<sup>4</sup> Précision - La démarche HQE-Aménagement propose en tout 17 thèmes d'aménagement durable au sein de trois grands objectifs : l'intégration au tissu urbain et au territoire, la préservation des ressources et la qualité environnementale et sanitaire, la vie sociale et les dynamiques économiques.

<sup>5</sup> Précision - Le SMO est la première composante de la méthode HQE Aménagement. Il se compose de dispositifs organisationnels pour le pilotage, la participation et l'évaluation, et de phases clés permettant d'organiser la conduite de l'opération.

## **Lutte contre le changement climatique**

Favoriser la qualité environnementale de l'aménagement.

## **Biodiversité et ressources**

Préserver les ressources naturelles.

## **Production et consommation responsables**

Conforter les dynamiques économiques.

## **Type d'outil**

### **Acteurs - utilisateurs**

Maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement : collectivité et aménageur, public ou privé.

La démarche HQE-Aménagement s'adapte au déroulement classique d'une opération et accompagne donc la maîtrise d'ouvrage tout au long du projet. Elle nécessite ainsi l'implication de la collectivité et de l'aménageur.

### **Approche** Qualitative

### **Accompagnement** Méthodologique<sup>6</sup>

### **Forme du rendu** Charte

### **Fonctionnement**

La démarche ne définit pas de niveau de performance mais permet la définition d'objectifs ambitieux. Ces objectifs sont contractualisés par une charte entre collectivité et aménageur et font l'objet d'une évaluation.

### **Mise en œuvre**

Pas d'opération identifiée HQE Aménagement à ce jour (lancement de l'outil en mars 2010).

### **Perspectives d'évolution de l'outil**

L'association HQE ne souhaite pas engager de processus de certification mais réfléchit à un dispositif de reconnaissance.

## **En savoir plus**

Site de l'Association pour la haute qualité environnementale :  
[www.assohqe.org](http://www.assohqe.org)

<sup>6</sup> Précision - Le référentiel comprend un système de management d'opération (SMO), organisé en 6 fiches permettant à chaque étape de l'opération, de se poser les bonnes questions aux bons moments, avec les bons interlocuteurs ; ainsi que des fiches thématiques aidant à la définition des objectifs.

# 6/ Le développement durable dans les projets d'aménagement <sup>1</sup>

## Ministère du développement durable, CGDD

### Contexte

#### Origine de l'outil et objectifs

Depuis plus de 15 ans, le ministère en charge de l'environnement a poursuivi une politique incitatrice en faveur des démarches territoriales intégrant des préoccupations environnementales et de durabilité.

En 2003, le troisième appel à projets sur les "outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux" abordait la mise en œuvre du développement durable dans les projets d'aménagement. Il s'agissait en particulier de conjuguer les différents principes de la loi SRU : diversité des fonctions urbaines, mixité sociale, maîtrise de l'étalement urbain, respect de l'environnement et du patrimoine naturel et culturel, fondements pour un développement urbain durable.

L'identification d'expériences novatrices parmi les projets lauréats a permis de construire une grille de questionnements favorisant la prise en compte du développement durable dans les pratiques d'aménagement, adossée au cadre de référence (inscrit dans la loi Grenelle II) pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

#### Mise en place et évolutions

De 2004 à 2007, une démarche de suivi avec les 40 lauréats a permis d'échanger les expériences et de construire l'outil, publié en 2008. Les lauréats abordent l'intégration du développement durable dans l'aménagement selon une grande diversité de thématiques, d'échelles de projet, de contexte territorial, de type d'opération mise en œuvre. Cette variété des projets a permis de capitaliser une grande richesse d'expériences et d'outils présentés dans le guide.

### Types de projets visés

**Echelle de territoire** Infra quartier (aménagement) / Quartier / Commune / EPCI <sup>2</sup>

**Projets ciblés** Neuf en extension / Neuf en reconversion / Réhabilitation de l'existant

**Phases de mise en œuvre** Commande / Etudes préopérationnelles / Planification - Programmation (pour le suivi et l'évaluation) / Fonctionnement

#### Situation type d'utilisation

Projets où l'on souhaite une méthodologie qui permette :

- > d'associer et de sensibiliser les acteurs et la population aux enjeux du développement durable des territoires ;
- > de favoriser la transversalité des approches et de ne pas omettre une thématique du développement durable ;
- > de se lancer dans l'innovation sociale et technique ;
- > de favoriser la cohérence entre le projet territorial de développement durable et le projet d'aménagement.

### Thèmes principaux

#### Démarche de projet

Participation, évaluation, pilotage, transversalité, amélioration continue.



<sup>1</sup> Bilan du 3ème appel à projets "outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux".

<sup>2</sup> Précision - La grille d'analyse s'applique plutôt jusqu'à l'échelle des groupements communaux, même si une utilisation sur des projet d'envergure départementale voire supra départementale est envisageable.

## **Epanouissement des êtres humains**

Qualité de vie et confort des familles (bâti diversifié dans sa forme, dans ses fonctions, dans son occupation ; échanges intergénérationnels, éducation et formation pour tous, participation...) ; santé et sécurité des habitants ; valorisation du patrimoine (bâti et paysage) et de la création culturelle.

## **Cohésion sociale et solidarité**

Équité d'accès aux services et à l'emploi ; promotion du partenariat, articulation avec les dispositifs de planification et les différentes politiques à chaque échelle de territoire.

## **Lutte contre le changement climatique**

Gestion économe de l'énergie, sobriété énergétique, limitation de l'étalement urbain, réversibilité d'usage des aménagements et équipements, adaptation au changement climatique, mobilité durable et maîtrise des besoins de déplacement.

## **Biodiversité et ressources**

Utilisation rationnelle des ressources naturelles, des milieux et de l'espace ; valorisation du patrimoine (bâti et paysage).

## **Production et consommation responsables**

Prise en compte du contexte de développement économique local, amélioration de la qualité des emplois créés, pérennisation des emplois ; responsabilisation des acteurs des projets aux enjeux du développement durable ; développement de modes et pratiques de gestion innovants des aménagements.

# Type d'outil

## **Acteurs - utilisateurs**

Les porteurs de projet d'aménagement et leurs conseillers techniques, l'ensemble des acteurs du territoire (y compris la population).

## **Approche** Qualitative

## **Accompagnement** Méthodologique / Financier / Evaluation / Valorisation

## **Forme du rendu** Feuille de route / Grille d'analyse / Charte (possible)

## **Fonctionnement**

Questionnement global et transversal que l'aménagement projeté doit prendre en compte et auquel il doit essayer de répondre. Outil support à la participation des acteurs.

## **Mise en œuvre**

La Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Saint-Denis l'ont par exemple déclinée localement. Il s'agit d'un outil en libre accès dont l'utilisation ne fait pas l'objet à ce jour d'un suivi formel.<sup>3</sup>

## **Perspectives d'évolution de l'outil**

Selon le principe de l'amélioration continue, il a vocation à s'enrichir au fur et à mesure de retours d'expérience des collectivités sur les projets territoriaux de développement durable.

# En savoir plus

Page Agenda 21 et démarches locales de développement durable sur le site du MEEDDM : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Agendas-21-locaux,14252.html>

<sup>3</sup> Précision - L'outil est également utilisé comme support de formation au sein du MEEDDM.

Outil	Référentiel Un aménagement durable pour Paris	Appel à projets Nouveaux Quartiers Urbains (NQU)	Approche environnementale de l'urbanisme (AEU)	Méthode @d aménagement durable®	Démarche HQE Aménagement	Le développement durable dans les projets d'aménagement	
Porteur	Ville de Paris	Région Ile-de-France	ADEME	DRIEA (ex DREIF)	Association HQE	Ministère du développement durable (MEEDDM)	
<b>Contexte</b>	<b>Origine</b>	2005, révision du PLU	2008, traduction opérationnelle du SDRIF et du CPER 2007-2013	2001, nouveau cadre réglementaire (SRU, LOADDT)	2008, mise en place avec les 8 EPA franciliens	2004-2007, réflexion au-delà du bâtiment (expérimentation)	2003, 3 <sup>e</sup> appel à projets sur les outils et démarches pour les agendas 21 locaux
	<b>Objectifs</b>	Traduire le PADD en objectifs opérationnels	Accompagner et diffuser des projets innovants	Faciliter la qualité environnementale des projets d'aménagement et documents de planification	Faire converger et structurer des projets d'aménagement durable	Encourager les décideurs à intégrer des objectifs ambitieux dans les opérations d'aménagement	Favoriser la prise en compte du développement durable dans les pratiques d'aménagement
	<b>Mise en place et évolutions</b>	2010 : 5 <sup>ème</sup> version	2 sessions : 2009 et 2010	2001-2009; réactualisation de l'outil, déploiement des aides et formations	2008-2010 : calcul des indicateurs territoriaux pour les 1300 communes d'Ile-de-France	2007-2010 : travail collaboratif menant de l'expérimentation au référentiel	2004-2007 : grille de questionnement élaborée avec 40 lauréats, adossée au cadre de référence
	<b>Lien avec d'autres outils</b>	Conçu en partie sur la base des 14 cibles HQE Bâtiment		Utilisé dans la démarche HQE Aménagement		S'appuie sur l'AEU	S'appuie sur les 5 finalités du cadre de référence
<b>Type de projets visés</b>	<b>Echelle de territoire</b>	Infra quartier / Quartier	Quartier	Infra quartier / Quartier / Commune / EPCI	Quartier / Commune / EPCI / Département / Territoire supra départemental	Infra quartier / Quartier	Infra quartier / Quartier / Commune / EPCI
		Intègre également un tableau de bord à l'échelle métropolitaine	Surtout des ZAC. Rétroaction sur la ville		2 modes : échelle du territoire (constat), échelle de l'écoquartier (projet)	S'inscrit entre l'échelle du territoire de la collectivité et celle du bâtiment	Envisageable sur des projet d'envergure départementale ou supra départemental
	<b>Projets ciblés</b>	Neuf en reconversion / réhabilitation de l'existant	Neuf en extension / neuf en reconversion / réhabilitation de l'existant	Neuf en extension / neuf en reconversion / réhabilitation de l'existant	Neuf en extension / neuf en reconversion / réhabilitation de l'existant	Neuf en extension / neuf en reconversion / réhabilitation de l'existant	Neuf en extension / neuf en reconversion / réhabilitation de l'existant
	<b>Phases de mise en œuvre</b>	Commande Etudes préopérationnelles Planification-Programme Réalisation Fonctionnement	Etudes préopérationnelles Planification-Programme Réalisation	Commande Etudes préopérationnelles Planification-Programme Fonctionnement	Commande Etudes préopérationnelles Planification-Programme Réalisation Fonctionnement	Commande Etudes préopérationnelles Planification-Programme Réalisation Fonctionnement	Commande Etudes préopérationnelles Planification-Programme Fonctionnement
	<b>Situation type d'utilisation</b>	Fixer des objectifs quantifiés entre ville et aménageur en dialoguant avec les partenaires, et les mesurer régulièrement	Fédérer les acteurs à travers un dispositif partenarial pour favoriser la progression des projets	Impulser une démarche qualité environnementale en questionnant la démarche et en suscitant le dialogue	Elaborer un projet de développement durable et faire levier sur le territoire, ou caractériser un territoire par rapport au DD	Structurer le management de projet: préparer les décisions, avec au centre la participation, le pilotage et l'évaluation	Associer les acteurs et sensibiliser la population, favoriser la transversalité et l'exhaustivité, l'innovation, la cohérence territoriale

<b>Thèmes principaux</b>	<b>Démarche du projet</b>	Diagnostic, pilotage, concertation, ACV, suivi des objectifs et exploitation	Co-production, gestion de chantier, anticipation sur fonctionnement du quartier, suivi évaluation	Participation, évaluation, pilotage, transversalité, amélioration continue	Transversalité, participation si charte engageante	Mise en œuvre du système de management de l'opération (SMO)	Participation, évaluation, pilotage, transversalité, amélioration continue
	<b>Epanouissement des êtres humains</b>	Cadre urbain ; nuisances et risques ; lutte contre l'insalubrité	Cohérence territoriale / fonctionnement du quartier / pratiques urbaines innovantes	Bruit	Mixité fonctionnelle, risques et nuisances, développement humain	Intégration au tissu urbain et aux autres échelles de territoire ; qualité sanitaire	Qualité de vie, santé sécurité, patrimoine et création culturelle
	<b>Cohésion sociale et solidarité</b>	Diversité des logements ; services culturels et loisirs	Réponse aux besoins sociaux		Mixité sociale	Vie sociale de proximité	Accès aux services et à l'emploi, solidarité des territoires
	<b>Lutte contre le changement climatique</b>	Efficacité énergétique ; mobilité durable	Limitation de l'empreinte écologique	Energie et climat, déplacement et mobilité	Empreinte écologique, GES, densité humaine urbaine, déplacements, consommation des bâtiments	Qualité environnementale	Sobriété énergétique, étalement urbain, réversibilité d'usage, adaptation au changement climatique, mobilité
	<b>Biodiversité et ressources</b>	Biodiversité ; eau et assainissement, déchets	Limitation de l'empreinte écologique	Biodiversité et paysage, eau	Développement des surfaces de biotopes	Ressources naturelles	Utilisation des ressources naturelles, des milieux et de l'espace ; patrimoine
	<b>Production et consommation responsables</b>	Diversité économique et emploi de proximité ; mixité fonctionnelle	Développement local, mixité	Déchets, sols et sites pollués	Boucle locale alimentaire, économie durable, choix des matériaux, rejets d'eau	Dynamiques économiques	Contexte économique local, qualité des emplois, gestion des aménagements
<b>Type d'outil</b>	<b>Utilisateurs et acteurs associés</b>	Maîtrise d'ouvrage + auditeur externe, dialogue avec les acteurs du projet	Maîtrise d'ouvrage, dialogue avec les acteurs du projet	Maîtrise d'ouvrage + animateur, dialogue avec les acteurs du projet	Maîtrise d'ouvrage, dialogue avec les acteurs du projet et en particulier les élus	Maîtrise d'ouvrage, dialogue avec les acteurs du projet	Maîtrise d'ouvrage, dialogue avec les acteurs du projet, y compris la population
	<b>Approche</b>	Qualitative / Quantitative	Qualitative / Quantitative	Qualitative / Quantitative	Quantitative	Qualitative	Qualitative
	<b>Accompagnement</b>	Technique / valorisation / méthodologique	Technique / valorisation / méthodologique / financier	Technique / valorisation / méthodologique / financier / évaluation	Technique / méthodologique	Méthodologique	Valorisation / méthodologique / financier / évaluation
	<b>Forme du rendu</b>	Feuille de route / Grille d'analyse	Grille d'analyse	Documents produits au cours des 4 étapes	Grille d'analyse / Ossature de charte	Charte	Feuille de route / Grille d'analyse / Charte (possible)
	<b>Fonctionnement</b>	Le chef de projet renseigne le tableau de bord et se situe par rapport aux indices de référence.	17 critères, 3 phases : présélection avec marges de progression, sélection, suivi des projets	4 étapes : analyse, objectifs, propositions, suivi animation	1 indicateur par ligne d'action. Le porteur de projet fixe les objectifs selon les seuils proposés.	SMO et fiches thématiques pour la définition d'objectifs contractualisés par une charte et évalués	Questionnement global et transversal que l'aménagement doit prendre en compte
	<b>Mise en œuvre</b>	2010 : évaluation de 20 opérations	9 lauréats en 2009, 9 lauréats en 2010	Actuellement : 30 AEU projets, 5 AEU planification	Pas de données	Pas encore d'opération reconnue	Outil en libre accès, pas de suivi de son utilisation
	<b>Perspectives d'évolution</b>	Le document et les indicateurs sont évolutifs. Pas de statut réglementaire envisagé.	Démarche de suivi en cours d'élaboration	Décliner à l'écoquartier, élargir au social et à l'économie. Réseau Ile-de-France des BE. Evaluation nationale en cours.	Développement des chartes engageantes. Actualisation du calcul des indicateurs territoriaux.	Pas de certification mais l'association réfléchit à un dispositif de reconnaissance.	Se décline et s'adapte localement. S'enrichira de retours d'expériences des collectivités.
<b>En savoir plus</b>	<a href="#">Un aménagement durable pour Paris</a>	<a href="#">Nouveaux Quartiers Urbains (NQU)</a>	<a href="#">Approche environnementale de l'urbanisme (AEU)</a>	<a href="#">@d aménagement durable</a>	<a href="#">HQE Aménagement</a>	<a href="#">Le développement durable dans les projets d'aménagement</a>	

## LISTE DES PARTICIPANTS

Laura ACTRY • Région Île-de-France  
Milène ADOLF • DREIF  
Joël Aoust • CAUE 95  
Christian BINÉTRUY • CAUE 91  
Sylvie BLANC • DIREN  
Pauline BLANCHARD • Ekopolis  
Jacques BODART • Conseil général 92  
Daphné BORET • DREIF  
Sylvain BRILLET • EPF Ile-de-France  
Stéphanie CAUCHI • CAUE 75  
Nathalie DELPEUX • CAUE 95  
Nathalie DIMOPOULOS • Conseil général 77  
Odile DROUILLY • CAUE 95  
Sarah EMMELIN • DREIF  
Rand FAHMI • Région Ile-de-France  
Christian FALIU • CAUE 95  
Laurent HADDAD • AFTRP  
Mathieu GARNIER • Fondaterra  
Laurent GUINARD • DIREN Île-de-France  
Agnès LAURET-GREMILLET • Région Ile-de-France  
Angélique LEQUAI • URCAUE/Ekopolis  
Sandrine LIÉNARD • DDEA 77  
Vincent LELIÈVRE • CAUE 92  
Martine LIOTARD • IAU  
Evelyne LUCAS • CAUE 91  
Magali MAUGER • DREIF  
Pierre MATHON • Région Île-de-France  
Jean-Michel PAYET • CAUE 93  
Thomas PHILIPPON • URCAUE-Ekopolis  
Clément RIGOT • URCAUE-Ekopolis  
Jean-François RIMBERT • CA Plateau de Saclay  
Nicolas ROUGE • SEMAVIP  
Hélène ROUGERON • URCAUE-Ekopolis  
Isabelle SAINVET • SEMAVO  
Jacqueline SAMULON • Région Île-de-France  
Danielle SAUTEREL • Région Île-de-France  
Nathalie SÉMENT • Association HQE  
Dominique SELLIER • ARENE  
Patrick URBAIN • CAUE 94

## LISTE DES INTERVENANTS

Vincent AUGISEAU • CSTB  
Audrey CHARLUET • Caisse des dépôts et consignations  
Cédissia DE CHASTENET • Ville de Paris  
Wanda EDDI • ADEME  
David GALLARDO • Ville de Saint-Denis  
Louis HENRY • Caisse des dépôts et consignations  
Véronique HOSTEIN • Région Ile-de-France  
Claire PEYET • ADEME  
Guillemette PINCENT • Caisse des dépôts et consignations  
Dominique RIQUIER-SAUVAGE • Association HQE  
Jacqueline SAMULON • Région Ile-de-France  
Nathalie SÉMENT • Association HQE  
Philippe SENNA • MEEDDM/CGDD  
Jean-Michel VINCENT • DREIF

### Document réalisé par :

*Hélène Rougeron (Union régionale des CAUE d'Île-de-France/ Ekopolis) et Sylvie Blanc (DRIEE, anciennement DIREN)*

### avec la participation de :

*Angélique Lequai, Thomas Philippou et Clément Rigot (Union régionale des CAUE d'Île-de-France/ Ekopolis)*